

MALENTINE FACCON 101 RUE DE L EGALITE 59700 MARCQ EN BAROEUL

Exercice libéral de la profession d'infirmier Autorisation de remplacement n° 30067804

Vu la loi n°2006-1668 du 21 décembre 2006 portant création de l'Ordre des infirmiers, Vu la partie IV du code de la santé publique, Vu l'article R.4312-83 du même code, Le président du Conseil de l'Ordre des infirmiers de Nord

DECIDE:

Article 1er:

Il Mme FACCON VALENTINE né(e) le 04/09/1996, infirmier(e), titulaire du Diplôme d'Etat français d'Infirmier délivré le 26/07/2018 à Amiens, inscrit(e) au tableau du conseil de l'ordre des infirmiers sous le numéro 2242699, domicilié(e) à 101 RUE DE L EGALITE, 59700 MARCQ EN BAROEUL

□ Est autorisé(e) à effectuer des remplacements d'infirmiers ou d'infirmières indisponibles, pendant la période fixée par la présente autorisation.

Article 2:

Cette autorisation, personnelle et non cessible, est valable douze mois à compter du 13/12/2022 dans toute la France.

Fait à Wasquehal, le 25/11/2022.

Le président du Conseil départemental de l'Ordre des infirmiers

Nicolas Milleville

Fait pour faire valoir ce que de droit.

Important:

La présente autorisation atteste que l'infirmier(e) remplit les conditions d'exercice de la profession. L'intéressé(e) doit s'assurer auprès de la CPAM/CGSS qu'il ou elle satisfait les critères lui permettant de dispenser des soins aux assurés dans le cadre conventionnel. L'infirmier(e) remplacé(e) doit signaler le remplacement à la CPAM/CGSS. Conformément aux articles L.4113-9 et R.4312-83 du code de la santé publique, la signature d'un contrat de remplacement est obligatoire et un exemplaire du contrat doit être communiqué au conseil départemental ou interdépartemental de l'ordre des infirmiers dans un délai maximal d'un mois à compter de sa signature.

Conseil départemental de l'Ordre des infirmiers de Nord Allée de la Marque, Parc du Molinel, 1er étage, Bâtiment D, 59290 Wasquehal Téléphone : 0362658320 - Fax : - Mail : cdoi59@ordre-infirmiers.fr